REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20220427-2022_057-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 avril 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Mme Aurélie DESSEIN, Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Frédéric GAILLAND, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO.

Etaient absents et représentés : Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Jean-Marie GUEYDAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire).

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE

Crise sanitaire, crise sociale, déficit de service public dans les zones rurales et les territoires de montagne ; les enfants sont en première ligne des iniquités qui s'accentuent particulièrement depuis plusieurs années et sont les victimes silencieuses, au premier rang des bouleversements qui secouent leur système éducatif.

Notre municipalité s'efforce depuis de nombreuses années de s'adapter aux décisions qui se succèdent sur son territoire en termes de fermetures de classes et d'écoles, ajustant les conditions matérielles et humaines, rassurant les familles sur les conditions d'accueil de leurs enfants.
Avec réactivité, notre municipalité s'est aussi adaptée au contexte géopolitique actuel, accueillant déjà sur ces dernières semaines 5 enfants Ukrainiens scolarisés sur différentes classes du groupe scolaire.

Ces adaptations si elles se poursuivent sans maintien de l'effectif enseignant, ne feront qu'accentuer les inégalités des chances du système éducatif sur les territoires, sur notre territoire ! Elles déstabilisent les équipes enseignantes, donnent un signal inquiétant aux familles et mésestiment l'implication des Communes, de notre Commune, dans la vie de leurs écoles.

Le conseil municipal de Saint-Bonnet-en-Champsaur considère qu'à travers cette décision annoncée de fermeture, l'Inspection Académique du département applique aveuglément une logique comptable et déconnectée des territoires. Cette dernière porte directement atteinte aux conditions d'études de nos enfants et à leur réussite. Une stabilité du nombre effectif de classes est indispensable à l'organisation intellectuelle et matérielle de l'enseignement. Dans l'intérêt de l'Enfant, elle ne peut faire l'objet de fluctuations annuelles ou bisannuelles.
L'école est cette institution républicaine où les plus fragiles sont accompagnés et écoutés. Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, les communes ont besoin plus que jamais du soutien et d'un engagement fort de l'État auprès des familles des territoires de montagne et de leurs enfants.

AR Prefecture

005-200034502-20220427-2022_057-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

En parallèle, Saint-Bonnet-en-Champsaur, inscrite dans le Programme de développement « Petites Villes de Demain », s'est engagée au cours des derniers mois sur de nombreux projets visant à proposer et accroître son offre dynamique de services aux habitants et futurs habitants. A ce titre, plusieurs programmes de lotissements sont notamment en cours d'instruction.
De plus, la démarche « Boutique à l 'essai » que nous avons initié l'an dernier a permis de créer 5 commerces et son élan se poursuit puisque les démarches avec une famille ayant 3 enfants sont bien engagées.

Enfin, la structure d'accueil d'enfants de « La Sapinette » présentait l'an dernier un nombre anormalement bas d'enfants scolarisés (1 au lieu de 5 en moyenne).

Nous voyons donc que nous risquons de devoir très rapidement accueillir une douzaine d'enfants supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **S'opposer** à cette fermeture de classe et souhaite le maintien des dix classes actuelles afin de garantir et défendre la réussite de tous les enfants de Saint-Bonnet-en-Champsaur, de La Motte-en-Champsaur, affectés sur ce groupe scolaire depuis 3 années, dans un cadre pédagogique serein, épanouissant, et de qualité.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 28 AVR. 2022
Affiché ou publié le : 28 AVR. 2022

Ainsi fait et délibéré le 27 avril 2022
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK